

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

JPMORGAN CHASE & CHASE & CO. NEW YORK

270 Park Avenue, New York U.S.A.

Rapport annuel de 2013

ÉLÉMENTS FINANCIERS IMPORTANTS

A la date du 31 décembre ou pour l'exercice clos à cette date (en millions sauf pour les montants par action, ratios et effectifs)	2013	2012
Report de base (a)		
Total produits nets	\$ 96 606	\$ 97 031
Total charges hors intérêts	70 467	64 729
Gains avant-provisions	26 139	32 302
Provisions pour pertes sur crédit	225	3 385
Résultat net	\$ 17 923	\$ 21 284
Données par action ordinaire		
Résultat net par action :		
de base	\$ 4,39	\$ 5,22
dilué	4,35	5,20
Dividendes en numéraire déclarés	1,44	1,20
Valeur comptable	53,25	51,27
Valeur comptable des immobilisations corporelles (b)	40,81	38,75
Sélection de ratios		
Rendement des capitaux propres	9%	11%
Rendement des capitaux propres corporels (b)	11	15
Ratio sur capitaux propres de base Tier 1	11,9	12,6
Total ratio sur capitaux propres	14,4	15,3
Ratio sur capitaux propres ordinaires Tier 1 (b)	10,7	11,0
Sélection de données du bilan (fin de bilan)		
Prêts	\$ 738 418	733 796
Total de l'actif	2 415 689	\$ 2 359 141
Dépôts	1 287 765	1 193 593
Total des capitaux propres	211 178	204 069
Effectifs	251 196	258 753 ¹

(a) Les résultats sont présentés en accord avec les principes comptables généralement admis aux USA (les US GAAP), sauf indication contraire.

(b) Évaluation financière Non-GAAP. Pour de plus amples informations, se reporter à « Explication et rapprochement dans l'utilisation des évaluations financières Non-GAAP » et à « Capitaux Réglementaires » dans le présent Rapport Annuel.

JPMorgan Chase & Co. (symbole utilisé à la bourse de New York : JPM) est une entreprise majeure du secteur des services financiers sur le marché mondial et l'une des plus importantes institutions bancaires des États-Unis (E.U.) avec des activités dans le monde entier. L'entreprise a des actifs de 2,4 trillions de dollars et de 211,2 milliards de dollars de capitaux propres. L'entreprise a une position de leader dans la banque d'investissement, les services financiers aux consommateurs, le financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises du secteur commercial, les transactions financières et la gestion d'actifs et de capitaux privés. JPMorgan Chase & Co. qui est une composante de l'indice *Dow Jones Industrial Average*, l'indice moyen du secteur, est au service de millions de consommateurs aux États-Unis et aussi de nombreuses sociétés, institutions et administrations qui sont ses clients dans le cadre de ses différentes marques J.P. Morgan et Chase.

Vous pouvez trouver des informations sur les capacités de J.P. Morgan sur le site jpmorgan.com et de Chase sur le site chase.com. Des informations sur l'entreprise sont à votre disposition sur jpmorganchase.com

¹ NdT : le chiffre de 2012 était de 258.965 dans le document traduit l'année dernière, alors qu'il est ici de 258.753 \$

CHERS ACTIONNAIRES,

Quelle année ! En dépit d'énormes défis à relever, votre société a réalisé des profits nets de 17,9 milliards de dollars sur des revenus de 96,6 milliards de dollars en 2013. Nos résultats financiers ont reflété la solide performance de base de nos quatre activités principales — mais ont été malheureusement entachés par des règlements juridiques importants se rapportant principalement aux crédits immobiliers. Ces frais de justice ont coûté à la société 8,6 milliards de dollars après impôts. Si l'on fait abstraction de ces frais et des profits extraordinaires résultant des prélèvements sur les réserves (que nous n'avons jamais considérés comme de véritables profits) et aussi des plus-values extraordinaires issues de la cession d'actifs, votre société a gagné environ 23 milliards de dollars.

Même si l'année a été extrêmement dure — la société ayant été en permanence sous pression — j'ai du mal à exprimer l'admiration, même la fierté, que je ressens pour la détermination et la résistance dont ont fait preuve en permanence notre équipe de direction et nos salariés. Ils n'ont jamais hésité à s'attaquer à nos problèmes tout en restant concentrés en permanence sur le service à apporter à nos clients. Nous leur devons tous beaucoup de gratitude.

Les mauvaises nouvelles ont été vraiment mauvaises. L'expérience la plus pénible, difficile et éprouvante que j'ai eue à gérer dans ma vie professionnelle a été d'essayer de régler les problèmes juridiques que nous avons rencontrés l'année dernière avec de nombreuses administrations et autorités de réglementation lorsque nous avons essayé de mettre fin à une multitude de problèmes juridiques importants et risqués, portant notamment sur la situation du bureau des investissements, *ChiefInvestment Office, CIO*, (apparue en 2012) et sur les problèmes liés aux crédits hypothécaires (qui ont eu lieu principalement dans la période 2005-2008 et avec heritage Bear Stearns et Washington Mutual (WaMu)).

Il y a beaucoup à dire et à apprendre de l'analyse de ce qui s'est passé, mais je ne vais pas le faire dans cette lettre, car il faut encore prendre plus de distance et plus de perspective. Je me contenterai de dire que nous avons considéré que la meilleure option, et peut-être la seule option qui avait un sens, pour notre société, nos clients et nos actionnaires, était de reconnaître nos problèmes et d'en régler le plus possible en même temps tous ensemble, même si le prix à payer était élevé. Cela nous a permis de rester concentrés sur notre raison d'être : servir nos clients et les communautés dans le monde entier.

Les bonnes nouvelles sont que nos quatre franchises ont maintenu, et même renforcé, nos positions en tête car nous avons continué à gagner des parts de marché et à améliorer la satisfaction des clients dans chaque activité.

Lorsque je me retourne pour regarder notre société, l'année dernière, avec tous les hauts et les bas que nous avons connus, je la vois comme dans l'œuvre de Charles Dickens, *Le conte de deux cités* : « Ce fut le meilleur moment, ce fut aussi le pire ». Nous avons traversé la période avec crainte mais nous en sommes ressortis plus forts et inébranlables dans notre engagement à donner le meilleur de ce que nous pouvons.

En outre, nous considérons que nous avons continué à tenir nos engagements à l'égard de nos actionnaires. Pour les actionnaires de Bank One, depuis le 27 mars 2000, l'action a obtenu un bien meilleur résultat que la plupart des établissements financiers et que l'indice 500 de Standard & Poor (le S&P 500). Par ailleurs, depuis la fusion entre JPMorgan Chase & Co. avec Bank One, le 1er juillet 2004, nous avons obtenu de bons résultats par rapport aux autres établissements financiers, quoique légèrement en-dessous du S&P 500.

Provisions pour pertes sur crédit

Exercice clos au 31 décembre (en millions)	2013	2012	2011
Consommateurs, hors cartes bancaires	\$ (1 871)	\$ 302	\$ 4 672
Cartes bancaires	2 179	3 444	2 925
Total consommateurs	308	3 746	7 597
Entreprises	(83)	(361)	(23)
Total des provisions pour pertes sur crédit	\$ 225	\$ 3 385	\$ 7 574

2013 comparé à 2012

Les provisions pour pertes sur crédit ont diminué en comparaison avec l'année précédente, du fait de la baisse des provisions pour pertes sur les crédits aux consommateurs. La diminution des provisions sur les crédits aux consommateurs a été imputable aux baisses continues des provisions pour pertes sur les crédits qui résultent de l'impact de l'amélioration des prix des logements du portefeuille des crédits immobiliers d'habitation et des tendances en matière de défauts de paiement dans les portefeuilles de crédits immobiliers d'habitation et de cartes de crédit et aussi des dépréciations nettes plus faibles dues partiellement aux dépréciations progressives comptabilisées conformément aux recommandations en matière de réglementation sur certains prêts radiés en application du Chapitre 7 sur la faillite. Les provisions sur les crédits aux entreprises de la période actuelle ont reflété l'environnement favorable aux crédits et la stabilité des tendances en matière de qualité des crédits.

2012 comparé à 2011

Les provisions pour pertes sur crédit ont diminué de 4,2 milliards de dollars par rapport à 2011. La diminution a été entraînée par la baisse des provisions sur les crédits aux consommateurs, hors les prêts liés aux cartes de crédit, qui a reflété la baisse des provisions pour pertes sur crédits. Cette baisse des provisions pour pertes sur crédits a été principalement due au fait que les perspectives de pertes dans le portefeuille des crédits immobiliers d'habitation non-acquis en tant que prêts compromis étaient moins importantes, compte tenu de l'amélioration des tendances en matière de défauts de paiement partiellement compensée par l'impact des dépréciations des prêts du chapitre 7. La diminution a été également due au taux de recouvrement plus élevé et aux dépréciations plus faibles dans les provisions sur les crédits aux entreprises. Ces éléments ont été partiellement compensés par une provision plus élevée au titre des prêts liés aux cartes de crédit, largement due à une baisse de la provision pour pertes de crédit plus faibles en 2012 en comparaison avec l'année précédente.

Rapport de la direction sur le contrôle interne du reporting financier

La direction de JPMorgan Chase & Co. (« JP Morgan Chase » ou la « Société ») est tenue de mettre en place et de maintenir un contrôle interne approprié du reporting financier. La procédure de contrôle interne du reporting financier est conçue ou supervisée par les principaux dirigeants et les principaux responsables financiers ou par des personnes exerçant des fonctions similaires au sein de la Société et appliquée par le conseil d'administration de JPMorgan Chase, sa direction et d'autres membres de son personnel afin de garantir la fiabilité du reporting financier et de l'établissement des états financiers à des fins externes, en accord avec les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis.

Le contrôle interne exercé par JPMorgan Chase sur le reporting financier comprend les politiques et les procédures qui (1) concernent la conservation des dossiers qui reflètent fidèlement, avec exactitude et de manière suffisamment détaillée, les transactions et les cessions d'actifs de la Société, (2) garantissent raisonnablement que les transactions sont consignées de manière à permettre l'établissement des états financiers en accord avec les principes comptables généralement admis et que les recettes et les dépenses de la Société sont effectuées uniquement dans le cadre des autorisations de la direction et des administrateurs de JPMorgan Chase et (3) apportent une garantie raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de l'acquisition, de l'utilisation ou de la cession non autorisée d'actifs de la Société pouvant avoir un effet préjudiciable sur les états financiers.

Le contrôle interne du reporting financier ayant ses limites, il peut ne pas prévenir ou détecter les déclarations inexactes. Toute projection de l'évaluation de l'efficacité dans le futur est également confrontée au risque que les contrôles se révèlent inappropriés du fait du changement des conditions ou que le niveau de conformité aux politiques ou aux procédures puisse avoir diminué. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne du reporting financier effectué par la Société au 31 décembre 2013. Pour effectuer cette évaluation, la direction a utilisé le cadre du « Cadre intégré 1992 du Contrôle interne » édicté par le comité des sponsors (*Committee of Sponsoring Organizations*) de la commission Treadway dénommé couramment les critères « COSO ».

A partir de cette évaluation, la direction a conclu, à la date du 31 décembre 2013, que le contrôle interne du reporting financier effectué par JPMorgan Chase était efficace et réalisé sur la base des critères COSO. En outre, à partir de l'évaluation réalisée par sa direction, la Société a conclu que le contrôle interne de son reporting financier au 31 décembre 2013 ne présentait pas d'anomalie importante.

L'efficacité du contrôle interne exercé par la Société sur le reporting financier au 31 décembre 2013 a été vérifiée par PricewaterhouseCoopers LLP, un cabinet d'expertise comptable indépendant, comme indiqué ci-après dans son rapport.

James Dimon
Président Directeur Général

Marianne Lake
Vice-président et Directeur Financier

Le 19 février 2014

Rapport annuel de 2013 de JPMorgan Chase & Chase & Co.

PwC

Au conseil d'administration et aux actionnaires de JPMorgan Chase & Co. : De notre point de vue, les bilans consolidés et les comptes de résultat consolidés qui s'y rapportent, le résultat global, les variations des capitaux propres et des flux de trésorerie qui sont joints reflètent fidèlement, sur tous les points importants, la situation financière de JPMorgan Chase & Co. et de ses filiales (« l'Entreprise ») aux 31 décembre 2013 et 2012 ainsi que les résultats de leurs opérations et leurs flux de trésorerie pour chacun des trois exercices de la période qui s'est achevée le 31 décembre 2013 et ce, en accord avec les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis. Nous considérons également que l'Entreprise a exercé, sur tous les points importants, un contrôle interne efficace sur le reporting financier jusqu'au 31 décembre 2013, sur la base des critères fixés par le COSO, le comité des sponsors (*Committee of Sponsoring Organizations*) de la Commission Treadway dans son « Cadre intégré du Contrôle interne ». La direction de l'Entreprise est responsable de l'établissement de ces états financiers, du maintien d'un contrôle interne efficace sur le reporting financier et de l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle interne qui figure dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne du reporting financier » joint. Notre responsabilité consiste à émettre des avis sur ces états financiers ainsi que sur le contrôle interne du reporting financier exercé par l'Entreprise, sur la base de nos audits effectués sur place. Nous avons mené nos audits conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (Etats-Unis). Ces normes exigent que nous planifions nos audits et que nous les réalisions de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent aucune anomalie importante et que le reporting financier a fait l'objet d'un contrôle interne efficace sur tous les points importants. Nos audits des états financiers comprennent l'examen par sondages des justificatifs des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation des principes comptables appliqués ainsi que des principales évaluations formulées par la direction, de même que l'évaluation de la présentation de l'état financier global. Notre audit du contrôle interne du reporting

d'une défaillance importante, la vérification et l'évaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelle du contrôle interne par rapport au risque évalué. Dans nos audits, nous appliquons également d'autres procédures jugées nécessaires compte-tenu des circonstances. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable pour nous permettre de nous forger une opinion.

La procédure de contrôle interne du reporting financier d'une société est conçue pour apporter une garantie raisonnable de la fiabilité du reporting financier et de l'établissement des états financiers à des fins externes en accord avec les principes comptables généralement admis. Le contrôle interne exercé par une société sur le reporting financier comprend les politiques et les procédures qui (i) concernent la conservation des documents qui reflètent fidèlement, avec exactitude et de manière raisonnablement détaillée, les transactions et cessions d'actifs de la Société, (ii) garantissent que les transactions sont consignées de manière à permettre l'établissement des états financiers en accord avec les principes comptables généralement admis et que les recettes et dépenses de la Société sont effectuées uniquement dans le cadre des autorisations de la direction et des administrateurs de la société et (iii) apportent une garantie raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps d'une acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société pouvant avoir un effet préjudiciable sur les états financiers.

Le contrôle interne du reporting financier ayant ses limites, il peut ne pas empêcher ou détecter les déclarations inexactes. En outre, toute projection de l'évaluation de l'efficacité dans le futur est confrontée au risque que les contrôles puissent s'avérer inappropriés du fait du changement des conditions ou que le niveau de conformité aux politiques ou aux procédures puisse avoir diminué.

PricewaterhouseCoopers LLP

financier a inclus l'obtention des explications sur ce contrôle interne du reporting financier, l'évaluation du risque Le 19 février 2014

PricewaterhouseCoopers LLP - 300 Madison Avenue - New York, NY 10017

Rapport annuel de 2013 de JPMorgan Chase & Chase & Co.

Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre (en millions, sauf pour les montants par action)	2013	2012	2011
Produits			
Commissions sur activités de banque d'investissement	\$ 6 354	\$ 5 808	\$ 5 911
Transactions principales	10 141	5 536	10 005
Commissions sur prêts et dépôts	5 945	6 196	6 458
Gestion d'actifs, administration et commissions	15 106	13 868	14 094
Gains sur titres(a)	667	2 110	1 593
Commissions sur prêts hypothécaires et revenus assimilés	5 205	8 687	2 721
Revenus de l'activité cartes de crédit	6 022	5 658	6 158
Autres produits	3 847	4 258	2 605
Produits hors intérêts	53 287	52 121	49 545
Produits d'intérêts	52 996	56 063	61 293
Charges d'intérêts	9 677	11 153	13 604
Produits d'intérêts nets	43 319	44 910	47 689
Total produits nets	96 606	97 031	97 234
Provisions pour pertes sur crédit	225	3 385	7 574
Charges hors intérêts			
Charges de personnel	30 810	30 585	29 037
Charges locatives	3 693	3 925	3 895
Charges de technologie, de communication et d'équipement	5 425	5 224	4 947
Honoraires et services externes	7 641	7 429	7 482
Marketing	2 500	2 577	3 143
Autres charges	19 761	14 032	13 559
Amortissement des immobilisations incorporelles	637	957	848
Total des charges hors intérêts	70 467	64 729	62 911
Résultat avant impôt	25 914	28 917	26 749
Impôt	7 991	7 633	7 773
Résultat net	\$ 17 923	\$ 21 284	\$ 18 976
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	\$ 16 593	\$ 19 877	\$ 17 568
Résultat net par action ordinaire			
Bénéfices par action avant dilution	\$ 4,39	\$ 5,22	\$ 4,50
Bénéfices par action après dilution	4,35	5,20	4,48
Nombre moyen d'actions avant dilution	3 782,4	3 809,4	3 900,4
Nombre moyen d'actions après dilution	3 814,9	3 822,2	3 920,3
Dividendes en numéraire déclarés par action ordinaire	\$ 1,44	\$ 1,20	\$ 1,00

(a) Les dépréciations « autres que provisoires » suivantes sont comprises dans les gains sur titres des périodes présentées.

Exercice clos le 31 décembre (en millions)	2013	2012	2011
--	------	------	------

Titres de créance subissant des pertes sur crédit que la Société ne veut pas vendre			
Total des dépréciations « autres que provisoires »	\$ (1)	\$ (113)	\$ (27)
Pertes enregistrées dans/(reclassées à partir de) autre résultat global	–	85	(49)
Total des pertes de crédits enregistrées dans le revenu	(1)	(28)	(76)
Titres que la Société a l'intention de vendre	(20)	(15)	-
Total des dépréciations autres que provisoires enregistrées dans le revenu	\$ (21)	\$ (43)	\$ (76)

Les notes en annexe aux états financiers consolidés en font partie intégrante

Compte du résultat global consolidé

Exercice clos le 31 décembre (en millions)	2013	2012	2011
Résultat net	\$ 17 923	\$ 21 284	\$ 18 976
Autre résultat/(perte)global(e), après-impôt			
Bénéfices/(pertes) non réalisé(e)s sur les titres AFS	(4 070)	3 303	1 067
Ajustements de conversion, nets de couvertures	(41)	(69)	(279)
Couvertures des flux de trésorerie	(259)	69	(155)
Régime de prestation définies et plans OPEB	1 467	(145)	(690)
Total des autres revenus/(pertes) globaux, après-impôt	(2 903)	3 158	(57)
Revenu global	\$ 15 020	\$ 24 442	\$ 18 919

Les notes en annexe aux états financiers consolidés en font partie intégrante

Bilans consolidés

Au 31 décembre (en millions, sauf pour les montants par action)	2013	2012
Actifs		
Liquidités et créances sur les banques	\$ 39 771	\$ 53 723
Dépôts bancaires	316 051	121 814
Fonds fédéraux cédés et titres acquis dans le cadre de contrats de revente (dont 25 135 \$ et 24 258 \$ à leur juste valeur)	248 116	296 296
Titres empruntés (dont 3 739 \$ et 10 177 \$ à leur juste valeur)	111 465	119 017
Actifs de transaction (dont actifs donnés en garantie pour 106 299 \$ et 108 784\$)	374 664	450 028
Titres (dt 329 977 \$ et 371 145 \$ à leur juste valeur et 23 446 \$ et 52 063 ² \$ d'actifs nantis)	354 003	371 152
Prêts (dont 2 011 \$ et 2 555 \$ à leur juste valeur)	738 418	733 796
Provision pour pertes sur prêts	(16 264)	(21 936)
Prêts, nets de provision pour pertes sur prêts	722 154	711 860
Intérêts courus et créances à percevoir	65 160	60 933
Immobilisations corporelles (locaux et équipement)	14 891	14 519
Valeur économique des éléments incorporels (<i>Goodwill</i>)	48 081	48 175
Droits au titre de la gestion de prêts hypothécaires	9 614	7 614
Autres immobilisations incorporelles	1 618	2 235
Autres actifs (dont 15 187 \$ et 16 458\$ à leur juste valeur et actifs nantis pour 2 066 \$ et 1 127 \$)	110 101	101 775
Total de l'actif	\$ 2 415 689	\$ 2 359 141
Passif		
Dépôts (dont 6 624 \$ et 5 733\$ à leur juste valeur)	\$ 1 287 765	\$ 1 193 593
Fonds fédéraux acquis et titres prêtés ou cédés dans le cadre de contrats de rachat (dont 5 426 \$ et 4 388\$ à leur juste valeur)	181 163	240 103
Effets de commerce	57 848	55 367
Autres fonds empruntés (dont 13 306 \$ et 11 591\$ à leur juste valeur)	27 994	26 636

Passifs de transaction	137 744	131 918
Comptes débiteurs et passifs divers (dont 25 \$ et 36 \$ à leur juste valeur)	491	195 240
Intérêts bénéficiaires émis par des entités à intérêts variables consolidées (VIE) (dont 1 996 \$ et 1 170 \$ à leur juste valeur)	49 1617	63 191
Dette à long terme (dont 28 878 \$ et 30 788\$ à leur juste valeur)	267 889	249 024
Total du passif(a)	2 204 511	2 155 072
Engagements et passifs éventuels (voir Notes 29, 30 et 31 du présent Rapport Annuel)		
Capitaux propres		
Actions privilégiées (valeur d'1\$, 200 000 000 d'actions autorisées, 1 115 750 et 905 750 actions émises)	11 158	9 058
Actions ordinaires (valeur d'1 \$; 9 000 000 000 d'actions autorisées; 4 104 933 895 d'actions émises)	4 105	4 105
Excédent de capital	93 828	94 604
Gains non distribués	115 756	104 223
Autre gain global cumulé/(perte)	1 199	4 102
Actions détenues dans le Trust RSU, à leur coût d'achat (476 642 actions et 479 126 actions)	(21)	(21)
Actions propres, au coût d'achat (348 825 583 actions et 300 981 690 actions)	(14 847)	(12 002)
Total des capitaux propres	211 178	204 069
Total du passif et des capitaux propres	\$ 2 415 689	\$ 2 359 141

(a) Le tableau suivant présente les informations sur les actifs et les passifs se rapportant au(x) VIE(s) qui sont consolidées par la Société aux dates du 31 décembre 2013 et 2012. La différence entre le total des actifs et des passifs des VIE représente les participations de la Société dans ces entités, qui ont été éliminées dans la consolidation.

31 décembre, (en millions)	2013	2012
Actifs		
Actifs de transaction	\$ 6 366	\$ 11 966
Prêts	70 072	82 723
Tous les autres actifs	2 168	2 090
Total des actifs	\$ 78 606	\$ 96 779
Passifs		
Participations bénéficiaires émises par les entités à participation variable (VIE) consolidées	\$ 49 617	\$ 63 171
Tous les autres passifs	1 061	1 244
Total des passifs	\$ 50 678	\$ 64 435

Les actifs des VIEs consolidées sont utilisés pour régler les passifs de ces entités. Les titulaires de participations ne recourent pas au crédit général de JPMorgan Chase. Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Société a augmenté le programme de crédit limité de respectivement 2,6 milliards de dollars et 3,1 milliards de dollars, concernant les conduits multi-cédants gérés par la Société qui sont éliminés de la consolidation.

Les notes en annexe aux états financiers consolidés en font partie intégrante

² NdT : le chiffre indiqué dans le présent document au titre de 2012, 52 063, ne correspond pas au chiffre indiqué au titre de 2012 en 2012 qui s'élevait à 71 167.

Etats des variations des capitaux propres consolidés

Exercice clos au 31 décembre (en millions, sauf pour les montants par action)	2013	2012	2011
Actions privilégiées			
Solde au 1 ^{er} janvier	\$ 9 058	\$ 7 800	\$ 7 800
Emission d'actions privilégiées	3 900	1 258	—
Remboursement d'actions privilégiées	(1 800)	—	—
Solde au 31 décembre	11 158	9 058	7 800
Actions ordinaires			
Solde au 1 ^{er} janvier et au 31 décembre	4 105	4 105	4 105
Excédent de capital			
Solde au 1 ^{er} janvier	94 604	95 602	97 415
Actions émises et engagements à émettre des actions ordinaires au titre de la rémunération en actions du personnel et impact fiscal	(752)	(736)	(1 688)

Divers	(24)	(262)	(125)
Solde au 31 décembre	93 828	94 604	95 602
Bénéfices non distribués			
Solde au 1 ^{er} janvier	104 223	88 315	73 998
Résultat net	17 923	21 284	18 976
Dividendes déclarés :			
Actions privilégiées	(805)	(647)	(629)
Actions ordinaires (respectivement 1,44 \$, 1,20 \$ et 1,00 \$ par action pour les exercices 2013, 2012 et 2011)	(5 585)	(4 729)	(4 030)
Solde au 31 décembre	115 756	104 223	88 315
Autres éléments du résultat global cumulé/(perte)			
Solde au 1 ^{er} janvier	4 102	944	1 001
Autres éléments du résultat global	(2 902)	3 158	(57)
Solde au 31 décembre	1 199	4 102	944
Actions détenues dans le Trust RSU, au prix d'achat			
Solde au 1 ^{er} janvier	(21)	(38)	(53)
Réémission du Trust RSU	-	17	15
Solde au 31 décembre	(21)	(21)	(38)
Actions propres, au coût d'achat			
Solde au 1 ^{er} janvier	(12 002)	(13 155)	(8 160)
Acquisition d'actions propres	(4 789)	(1 415)	(8 741)
Réémission d'actions propres	1 944	2 574	3 750
Rachats d'actions liés à la rémunération du personnel en actions	-)	(6)	(4)
Solde au 31 décembre	(14 847)	(12 002)	(13 155)
Total des capitaux propres	\$ 211 178	\$ 204 069	\$ 183 573

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés

Note 1 – Présentation

JPMorgan Chase & Co (« JP Morgan Chase » ou la « Société »), société de holding financière immatriculée dans l'Etat du Delaware en 1968, est une entreprise majeure du secteur des services financiers et compte parmi les plus grandes institutions bancaires des Etats-Unis (« U.S.A. »), avec des opérations dans le monde entier. La Société fait partie des leaders dans les domaines de la banque d'investissement, des services financiers aux consommateurs, aux petites et moyennes entreprises et au secteur commercial, et aussi dans le domaine des transactions financières, de la gestion d'actifs et de l'investissement dans les capitaux privés.

Les politiques comptables et de reporting financier de JPMorgan Chase et de ses filiales sont en accord avec les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (« GAAP U.S. »). Elles sont également conformes aux directives, le cas échéant, des autorités de réglementation en matière de comptabilité et de reporting financier.

Certains montants relatifs aux exercices antérieurs ont été reclassés afin de respecter la présentation actuelle.

Utilisation de prévisions budgétaires dans la préparation des états financiers consolidés

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des prévisions et des hypothèses qui ont des conséquences sur les montants déclarés à l'actif et au passif, les recettes et les dépenses et la mention d'actifs et de passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer de ces prévisions.

Conversion des devises étrangères

JPMorgan Chase convertit les éléments de l'actif et du passif et les produits et les charges libellés en devises étrangères en dollars américains en utilisant les taux de change en vigueur.

Les gains et les pertes liés à la conversion des états financiers libellés en monnaie fonctionnelle pour les besoins des déclarations aux États-Unis sont inscrits au poste « autres éléments du gain/(perte) global » dans les capitaux propres. Les gains et les pertes afférents à la conversion de transactions libellées en devises autres que la monnaie fonctionnelle, y compris des opérations en dehors des Etats-Unis pour lesquelles la monnaie fonctionnelle est le dollar US, sont portés au compte de résultat consolidé.

État des flux de trésorerie

Dans les états consolidés des flux de trésorerie de JPMorgan Chase, la trésorerie est définie comme les montants figurant dans la rubrique liquidités et créances sur les banques.

Pratiques comptables importantes

Le tableau suivant mentionne les autres pratiques comptables importantes de JPMorgan Chase ainsi que la note et la page contenant la description détaillée de chaque pratique.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**Changements concernant les activités et les évolutions****Activités de prêts aux étudiants**

En septembre 2013, la Société a annoncé qu'elle cessait les prêts aux étudiants

Activités liées aux produits de base

Le 26 juillet 2013, la Société a annoncé qu'elle cherchait à mettre en œuvre des alternatives stratégiques à ses activités de matières premières physiques. Depuis cette annonce, la Société examine la cession de certaines activités de matières premières physiques, notamment des installations physiques de pétrole, de gaz, d'électricité, de stockage et des activités de transport. Tout au long de ce processus, la Société continuera à gérer son activité de matières premières physiques sur la base du principe de continuité de l'exploitation. La Société reste pleinement engagée dans ses activités bancaires traditionnelles sur les marchés des matières premières, notamment des produits dérivés financiers et du négoce des métaux précieux qui ne font pas partie de ces alternatives stratégiques.

One Equity Partners

Conformément à ce qui a été annoncé le 14 juin 2013, One Equity Partners (« OEP ») devrait obtenir son prochain crédit d'un groupe externe d'associés à responsabilité limitée et devenir ensuite indépendant de JPMorgan Chase. Jusqu'à ce qu'il devienne indépendant de la Société, OEP continuera à réaliser des investissements directs pour JPMorgan Chase et devrait ensuite continuer à gérer le groupe existant alors de sociétés de portefeuilles pour JPMorgan Chase afin d'optimiser leur valeur pour la Société.

Autres événements concernant les activités**Actions Visa de Catégorie B**

En décembre 2013, JPMorgan Chase a cédé 20 millions de parts sociales Visa de Catégorie B. Il en est résulté un bénéfice net avant impôt d'environ 1,3 milliards \$ qui a été comptabilisé en « Autres produits ». Conjointement avec la cession, la Société a conclu un contrat dérivé avec l'acquéreur dans le cadre duquel la Société (a) effectuera des paiements fixes périodiques, calculés par référence aux prix du marché des actions ordinaires Visa de Catégorie A et (b) effectuera ou percevra des paiements établis sur la base des modifications subséquentes du taux de conversion des actions Visa de Catégorie B en actions Visa de Catégorie A. Les paiements effectués dans le cadre du contrat dérivé se poursuivront tant que les actions de Catégorie B demeureront « soumises à conditions ». Le contrat dérivé est comptabilisé comme une dette de négoce (*trading liability*). La juste valeur du contrat dérivé est estimée selon la méthode du flux de trésorerie actualisé et dépend du règlement définitif de certains contentieux affectant Visa ; les variations de la juste valeur seront comptabilisées dans « Autres produits ».

Après la cession, la Société a continué à détenir environ 40 millions d'actions Visa de Catégorie B. Ces actions seront converties en actions Visa de Catégorie A lors du règlement définitif de certains contentieux affectant Visa ; le taux de conversion des actions Visa de Catégorie B en actions Visa de Catégorie A est de 0,4206 au 31 décembre 2013 et sera corrigé par Visa en fonction des évolutions de certains contentieux affectant Visa.

One Chase Manhattan Plaza

La Société a cédé, le 17 décembre 2013, One Chase Manhattan Plaza, un immeuble de bureaux situé à New York et enregistré un gain avant impôt de 493 millions de \$ dans « Autres Produits ».

Règlement avec le Groupe de Travail du Président des titres adossés à des crédits hypothécaires immobiliers d'habitation

Le 19 novembre 2013, la Société a annoncé le règlement des demandes civiles réelles et potentielles formulées par des administrations fédérale et de plusieurs États, notamment le département de justice américain et les procureurs généraux (*Attorneys General*) de plusieurs États et aussi de contentieux avec la *Federal Deposit Insurance Corporation*, la *National Credit Union Administration* et la *Federal Housing Finance Agency* portant sur les activités de titres adossés à des crédits hypothécaires en matière d'immobilier d'habitation de JPMorgan Chase, Bear Stearns et Washington Mutual (le « règlement RMBS »).

Aux termes de l'accord, la Société a payé un total de 9 milliards de \$ en liquidités et s'est engagée à accorder un allègement de la dette de l'emprunteur de 4 milliards de \$. La portion en liquidités est constituée d'une sanction civile financière de 2 milliards de \$ et de paiements de dommages-intérêts compensatoires de 7 milliards de \$, dont 4 milliards de \$ pour régler le contentieux avec la *Federal Housing Finance Agency* (voir « Règlements des titres adossés à des crédits hypothécaires avec la *Federal Housing Finance Agency*, *Freddie Mac* et *Fannie Mae* » ci-après). Le montant de 4 milliards de \$ d'allègement de la dette de l'emprunteur sera sous la forme d'une réduction du montant dû au principal et d'autres avantages directs résultant de différents programmes d'aide. La Société s'est engagée à achever la mise en œuvre de l'allègement des dettes avant la fin de 2017.

Les résultats des activités de la Société en 2013 ont reflété les prévisions de coûts de règlement (par ex. les paiements en liquidités ainsi que les allègements de dettes). L'estimation de l'impact du règlement en liquidités a été prise en considération dans la réserve légale de la Société, tandis que l'impact de la partie du règlement correspondant à l'allègement des dettes a été enregistré dans la provision pour pertes sur crédits.

Règlement RMBS Trust

Le 15 novembre 2013, la Société a annoncé avoir conclu un accord de 4,5 milliards de \$ avec 21 investisseurs institutionnels portant sur une offre, la liant, aux administrateurs de 330 trusts de titres adossés à des crédits hypothécaires dans le domaine de l'immobilier résidentiel émis par JPMorgan, Chase et par Bear Stearns (le « Règlement RBMS Trust ») dans le but de régler toutes les plaintes fondées sur les déclarations et garanties et les plaintes liées à la gestion, dans le cadre de tous les trusts constitués par J.P. Morgan, Chase et par Bear Stearns entre 2005 et 2008. Le Règlement RMBS Trust est en cours d'examen par les administrateurs du trust (*trustees*) et pourra être soumis au tribunal pour accord. Cet accord ne règle pas les plaintes liées aux trusts émises par Washington Mutual.

Règlements des titres adossés à des crédits hypothécaires avec la *Federal Housing Finance Agency*, *Freddie Mac* et *Fannie Mae*

Le 25 octobre 2013, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un accord de 4,0 milliards de \$ pour régler tous les contentieux liés aux titres adossés à des crédits hypothécaires (« MBS » en anglais) avec la *Federal Housing Finance Agency* (« FHFA ») agissant en tant qu'administrateur provisoire de Freddie Mac et de Fannie Mae. La Société a convenu également simultanément de régler, pour 1,1 milliard de \$, les demandes de rachat de crédits hypothécaires autres que ceux à risques limités, actuels et futurs, associés à des prêts cédés aux entités parrainées par le gouvernement sur la période de 2000 à 2008 (« Accord de Règlement FHFA »).

Accord de règlement des saisies immobilières avec le bureau du contrôle de la monnaie (*Office of the Comptroller of the Currency*) et avec le Conseil des gouverneurs (*Board of Directors*) du Système de la Réserve Fédérale

Le 7 janvier 2013, la Société a annoncé qu'elle-même et un certain nombre d'autres institutions financières avaient conclu un accord de règlement avec le bureau du contrôle de la monnaie (*Office of the Comptroller of the Currency, OCC*) et avec le Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve Fédérale (la « Réserve Fédérale ») portant sur la cessation des programmes de contrôle indépendants des saisies immobilières (les « Contrôles indépendants des saisies immobilières »). Dans le cadre de ce règlement, la Société a effectué un paiement en liquide d'environ 760 millions de \$ sur un fond de règlement destiné à être distribué aux emprunteurs remplissant les conditions. La Société a également engagé 1,2 milliard de \$ en actions de prévention des saisies immobilières, qui sera utilisé dans le cadre de crédits accordés à la Société pour qu'elle procède à des modifications, à des ventes à un prix inférieur à la dette (*short sales*) et à d'autres types d'allègement des dettes spécifiques. Les actions de prévention de saisies immobilières qui bénéficient du crédit dans le cadre du Règlement du Contrôle Indépendant des saisies immobilières s'ajoutent aux actions engagées par la Société pour bénéficier du financement dans le cadre du règlement global conclu par la Société avec les administrations fédérales et des États (voir le « Règlement Global sur la gestion et la constitution de crédits hypothécaires » ci-après). L'estimation de l'impact des actions de prévention des saisies immobilières exigées dans le cadre du règlement du Contrôle des saisies immobilières a été prise en considération dans la provision pour pertes sur crédit de la Société. La Société a enregistré une charge avant impôt d'environ 700 millions de \$ au cours du quatrième trimestre 2012 au titre du règlement sur le Contrôle Indépendant des saisies immobilières.

Confirmation du plan de faillite de Washington Mutual, Inc.

Le 19 mars 2012, un tribunal en charge de la faillite a confirmé le plan conjoint contenant l'accord de règlement global portant sur la résolution de nombreux litiges entre Washington Mutual, Inc. (« WMI »), JPMorgan Chase et la *Federal Deposit Insurance Corporation* (« FDIC ») ainsi que d'importants groupes de créanciers (le « Règlement Global WaMu »). La Société a comptabilisé les actifs supplémentaires, notamment certains actifs liés à la retraite, ainsi que les restitutions d'impôts, entraînant un gain avant impôt de 1,1 milliard de dollars en 2012.

Règlement Global de la constitution et de la gestion des crédits hypothécaires

Le 9 février 2012, la Société a annoncé qu'elle avait accepté le principe d'un règlement (« le règlement global ») avec un certain nombre d'administrations fédérales et étatiques, incluant le ministère américain de la justice (*Department of Justice, « DOJ »*), le ministère américain du logement et du développement urbain (*Department of Housing and Urban Development*), l'office de protection financière des consommateurs (*Consumer Financial Protection Bureau*) et le procureur général (*Attorneys General*) portant sur la constitution et la gestion des crédits hypothécaires.

Le règlement global libère la Société de certaines autres demandes de la part des entités gouvernementales qui participent aux activités de gestion, y compris aux saisies immobilières, aux activités de réduction des pertes, à certaines activités de constitution et à certaines activités liées à la faillite. Ne sont pas comprises dans le règlement global, les demandes résultant des activités de titrisation, notamment des déclarations faites aux investisseurs relativement aux titres adossés à des crédits hypothécaires, les plaintes pénales et les demandes de rachat provenant des entités parrainées par le gouvernement américain, entre autres.

Le 9 février 2012 la Société a également conclu des accords avec la Réserve Fédérale et l'*Office of the Comptroller of the Currency, l'OCC*, (le Bureau du Contrôleur de la Monnaie) portant sur le paiement de sanctions financières civiles liées à la conduite qui a fait l'objet des demandes d'accords conclus avec les autorités de réglementation du secteur bancaire en avril 2011.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Événements ultérieurs

Accord de règlement avec les départements américains de la justice, du logement et du développement urbain, des vétérans et avec l'administration fédérale du logement

Le 4 février 2014, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un accord avec le bureau du procureur américain (*U.S. Attorney's Office*) du District sud de New York, l'administration fédérale du logement (*Federal Housing Administration, FHA*), le département américain du logement et du développement urbain (*U.S. Department of Housing and Urban Development, HUD*) et avec le département américain des vétérans (*U.S. Department of Veterans Affairs, VA*) réglant les demandes relatives à la participation de la Société dans les programmes fédéraux d'assurance des crédits hypothécaires contrôlés par la FHA, le HUD et le VA (« Règlement FHA »). Dans le cadre du Règlement FHA, qui porte sur les demandes d'assurance FHA et VA qui ont été payées à la Société à partir de 2002 jusqu'à la date du règlement, la Société paiera 614 millions de \$ en liquide et s'engage à améliorer son programme de contrôle qualité pour les prêts qui seront présentés dans l'avenir au Programme d'Aval Direct du Prêteur (*Direct Endorsement Lender Program*) de FHA. La Société est totalement réservée sur le règlement et s'attend à ce que l'impact financier lié au risque de futures demandes soit peu important.

Procès Madoff et enquêtes

Le 7 janvier 2014, la Société a annoncé que plusieurs de ses filiales bancaires avaient conclu des accords de règlement avec différentes administrations portant sur les enquêtes se rapportant à *Bernard L. Madoff Investment Securities LLC* (« BLMIS »). La Société et plusieurs de ses filiales ont également conclu des accords de règlement avec différentes parties privées portant sur la procédure civile relative à BLMIS. A la même date, certaines filiales bancaires de la Société ont accepté le montant de la sanction civile financière fixée par l'OCC au titre des différents manquements à la loi sur le secret bancaire (*Bank Secrecy Act*)/ loi sur la lutte contre le blanchiment de l'argent (*Anti-Money Laundering*), portant notamment sur la fraude de BLMIS et JPMorgan Chase Bank, N.A a accepté, en outre, le montant d'une sanction civile fixée par le réseau d'exécution des infractions graves en matière financière (*Financial Crimes Enforcement Network*) pour ne pas avoir détecté et déclaré de manière appropriée les transactions suspectes se rapportant à BLMIS.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 7 – Autres produits hors intérêts

Commissions sur activités de banque d'investissement

Cette catégorie de produits comprend les commissions liées aux activités de placement d'actions et d'obligations ainsi que celles liées aux activités de conseil. Les commissions de placement sont comptabilisées comme produits dès que la Société a rendu tous les services à l'émetteur et est en droit de percevoir la commission due, si cette commission n'est pas soumise à d'autres conditions. Les commissions de placement sont nettes de frais de syndication. La Société comptabilise comme produits les commissions perçues au titre des montages de crédit et de ses activités de syndication, dès que les critères de détention, de délai et de rendement sont remplis. Les commissions liées aux activités de conseil sont comptabilisées comme produits lorsque les prestations de services correspondantes ont été exécutées et que les commissions sont dues.

Le tableau ci-dessous détaille les composants des commissions sur activités de banque d'investissement :

Exercice clos au 31 décembre (en millions de \$)	2013	2012	2011
--	------	------	------

Placement			
Actions	\$ 1 499	1 026	\$ 1 181
Obligations	3 537	3 290	2 934
Total des placements	5 036	4 316	4 115
Conseil	1 318	1 492	1 796
Total commissions banque d'investissement	\$ 6 354	5 808	\$ 5 911
\$ 6 190			

Principales transactions

Les produits des transactions principales sont constitués des gains et des pertes réalisés et non réalisés à partir des produits dérivés, des autres instruments financiers et des investissements dans des capitaux privés.

Les produits issus des principales transactions englobent également certains gains et pertes réalisés et non réalisés se rapportant aux opérations de couverture et aux activités spécifiques de gestion de risques traitées de manière distincte dans la Note 6, qui incluent : (a) certains produits dérivés désignés dans les relations ouvrant droit à couverture (principalement des couvertures à leur juste valeur des matières premières et du risque de change), (b) certains produits dérivés utilisés à des fins de gestion de risques spécifiques, principalement pour limiter le risque de crédit, le risque de change et le risque lié aux matières premières et (c) d'autres produits dérivés, incluant le portefeuille de crédit synthétique.

Les produits issus des principales transactions englobent par ailleurs les produits associés aux activités de faiseurs de marché générées par les clients qui comprennent les matières premières physiques. La Société, au travers de son groupe mondial sur les matières premières, le Groupe Matières Premières (*Global Commodities Group* ou « *Commodities Group* » en anglais) assume en général la gestion des risques, apporte des solutions d'investissement et de financement aux clients dans le monde entier à la fois avec des transactions portant sur des produits financiers dérivés et avec des transactions portant sur des matières premières physiques. Sur le plan financier, le Groupe Matières Premières s'est engagé dans les transactions portant sur les produits dérivés négociés de gré à gré (par exemple, les swaps, les opérations à termes, les options) et dans les produits dérivés négociés dans le cadre d'une bourse de commerce qui référence différents types de matières premières (voir ci-après et à la Note 6 – instruments dérivés - pour de plus amples informations). D'un point de vue physique, le Groupe Matières Premières est engagé dans l'acquisition, la cession, le transport et le stockage de l'électricité, du gaz, du gaz naturel liquéfié, du charbon, pétrole brut, de produits raffinés, de métaux précieux et de base entre autres. Les gains et pertes réalisés et les pertes non réalisées résultant des activités de faiseur de marché générées par les clients impliquant des stocks physiques de matières premières qui sont généralement comptabilisés à la plus basse des valeurs entre le coût d'achat ou la valeur de marché (la valeur de marché correspond approximativement à la juste valeur), sous réserve de corrections liées à la comptabilisation de la couverture à la juste valeur, sont enregistrés dans les « produits des transactions principales ». Les commissions liées au stockage et au transport sont comptabilisées dans « Autres produits ». Ces commissions sont généralement enregistrées sur la période du montage financier correspondant. Les charges liées à ces activités sont comptabilisées dans « Autres charges ».

Le tableau suivant présente les produits des principales transactions selon les principaux types de risques. Ce tableau ne comprend pas les autres types de produits, tels que les produits d'intérêt nets sur les actifs de transaction, qui font partie intégrante de la performance générale des activités de faiseur de marché générées par les clients de la Société.

Exercice clos au 31 décembre (en millions)	2013	2012	2011
Produits des transactions par risque			
Taux d'intérêt (a)	\$ 776	\$ 3 922	\$ (873)
Crédit (b)	2 424	(5 460)	3 393
Change des devises	1 540	1 436	1 154
Actions	2 526	2 504	2 401
Matières premières (c)	2 073	2 363	2 823
Total des produits des transactions(d) (e)	9 339	4 765	8 898
Gains sur investissements privés(f)	802	771	1 107
Principales Transactions	\$ 10 141	5 536	\$ 10 005

(a) Inclut un gain avant impôt de 665 millions de dollars pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, qui reflète le recouvrement d'un prêt subordonné lié à Bear Stearns.

(b) Inclut 5,8 milliards de dollars de pertes subies par le CIO (Chief Investment Office) résultant du portefeuille de crédits synthétiques sur les six mois courant jusqu'au 30 juin 2012 et 449 millions de dollars de pertes subies par le CIO résultant des positions conservées en matière de crédits dérivés sur les trois mois précédant le 30 septembre 2012 et aussi les pertes subies par le CIB à partir du portefeuille de crédits synthétiques.

(c) Inclut les gains et les pertes réalisés et les pertes non réalisées sur les stocks de matières premières physiques qui sont généralement comptabilisés à la plus faible des valeurs entre le prix d'achat ou le prix de marché (le prix de marché équivalant approximativement à la juste valeur), et soumis aux ajustements applicables en matière de comptabilité de la couverture à la juste valeur, et aussi les gains et les pertes sur les produits dérivés des matières premières et les autres instruments financiers qui sont enregistrés à leur juste valeur dans les produits. Les produits dérivés des matières premières sont fréquemment utilisés pour gérer l'exposition au risque de la Société au titre de ses stocks de matières premières physiques. Les gains/(pertes) afférents aux couvertures à la juste valeur des matières premières ont été respectivement de (819) millions de dollars, de (1,4) milliard de dollars et de (1,1) milliard de dollars sur les exercices clos au 31 décembre 2013, 2012 et 2011.

(d) Les produits des transactions principales ont inclus les DVA se rapportant aux notes structurées et aux dettes liées à des produits dérivés mesurés à leur juste valeur dans le CIB. Les gains/(pertes) de DVA ont été respectivement de (452) millions de dollars, de (930) millions de dollars et de 1,4 milliard de dollars au titre des exercices clos au 31 décembre 2013, 2012 et 2011.

(e) Au cours du quatrième trimestre 2013, la Société a mis en œuvre un cadre de correction de l'évaluation du financement (« FVA » en anglais) pour intégrer l'impact du financement dans ses estimations de valeur pour les produits dérivés négociés de gré à gré (« OTC » en anglais) et les notes structurées. En conséquence, la Société a enregistré une perte de 1,5 milliard de dollars dans les produits issus des transactions principales au cours du quatrième trimestre 2013, qui a été reportée dans le CIB. Cela reflète une migration de l'activité vers l'enregistrement des coûts du financement non garanti dans l'évaluation de ces instruments.

(f) Inclut les produits des investissements privés détenus dans l'activité 'investissements privés' au sein du département Capitaux Privés des Sociétés/Particuliers (Corporate/Private Equity) et aussi de ceux détenus dans d'autres segments d'activité.

Commissions sur prêts et dépôts

Cette catégorie de produits couvre les commissions sur les engagements de prêts, les lettres de crédit de soutien, les garanties financières, les commissions de dépôt se substituant aux montants bloqués en garantie, les activités ou transactions liées à la gestion de trésorerie, les comptes de dépôt et les autres activités de gestion des crédits. Ces commissions sont enregistrées durant la période au cours de laquelle le service correspondant est fourni.

Gestion d'actifs, administration et commissions

Cette catégorie de produits englobe les commissions sur la gestion d'investissements et les services annexes, les services de garde, de courtage, les primes d'assurance ainsi que les autres commissions et produits. Ces commissions sont enregistrées durant la période au cours de laquelle le service correspondant est fourni. Les commissions basées sur la performance, qui sont perçues en cas de dépassement de certains seuils ou objectifs de résultats sont acquises et sont comptabilisées à la clôture de la période fixée pour la réalisation des objectifs. La Société a des accords contractuels avec des tiers pour la fourniture de certains services se rapportant à ses activités de gestion d'actifs. Les montants qui sont payés aux prestataires de service tiers sont enregistrés de manière à ce que les commissions de gestion d'actifs soient comptabilisées brutes des paiements faits aux tiers.

Le tableau suivant détaille les composants de la gestion d'actifs, de l'administration et des commissions :

Exercice clos au 31 décembre (en millions)	2013	2012	2011
Gestion d'actifs			
Commissions sur gestion d'investissements (a)	\$ 8 044	\$ 6 744	\$ 6 449
Toutes les autres commissions sur gestion d'actifs (b)	505	357	241
Total des commissions sur gestion d'actifs	8 549	7 101	6 690
Total des commissions sur administration (c)	2 101	2 135	2 171
Autres commissions			
Commissions de courtage	2 321	2 331	2 753
Toutes les autres commissions	2 135	2 301	2 480
Total autres commissions	4 456	4 632	5 233
Total gestion d'actifs, administration et commissions	\$ 15 106	13 868	\$ 14 094

(a) Représente les commissions acquises sur la gestion d'actifs pour le compte des clients de la Société, y compris des investisseurs dans les fonds parrainés par la Société et des propriétaires de comptes d'investissement gérés distinctement

(b) Représente les commissions au titre des services qui sont accessoires aux services de gestion des investissements, comme les commissions acquises sur les cessions ou la distribution de fonds mutuels aux clients.

(c) Comprend principalement les commissions de garde, de prêts de titre, de gestion de fonds et de certificat de sécurité.

Commission sur crédits hypothécaires et produits associés

Cette catégorie de produits reflète principalement les produits issus des activités de Production de Crédits Hypothécaires et de Gestion de Crédits Hypothécaires de CCB, qui comprennent les commissions et les produits issus des crédits hypothécaires constitués à des fins d'investissement, les cessions et la gestion de crédits hypothécaires y compris les pertes se rapportant au rachat des prêts précédemment cédés, l'impact des activités de gestion de risques associés à la filière du crédit hypothécaire, les prêts avec dépôts (*warehouse loan*), les produits issus de la Gestion des Crédits Hypothécaires et les produits se rapportant aux intérêts résiduels détenus qui proviennent des titrisations de crédit hypothécaires. Cette catégorie de produits comprend également les gains et pertes sur les cessions et les ajustements à la plus faible des valeurs entre le coût d'achat ou la juste valeur pour les prêts hypothécaires détenus à des fins d'investissement, ainsi que les variations de la juste valeur des prêts hypothécaires constitués dans l'intention de les vendre et de les évaluer à leur juste valeur en application de l'option de la juste valeur. Les variations de la juste valeur des droits sur la gestion des crédits hypothécaires de CCB sont enregistrées dans les commissions sur crédits hypothécaires et produits associés. Les produits d'intérêts nets issus des prêts hypothécaires sont enregistrés dans Produits d'intérêts.

Produits des cartes bancaires

Cette catégorie de produits comprend les produits d'interchange issus des cartes de crédits et de débits et les commissions nettes perçues sur le traitement des transactions effectuées par les commerçants avec les cartes de crédit. Les produits liés aux cartes bancaires sont enregistrés lorsqu'ils sont perçus. Les commissions annuelles et les coûts directs d'attribution de crédit sont différés et enregistrés selon une méthode linéaire sur une période de 12 mois. Les charges liées aux programmes de primes sont enregistrées lorsque les primes sont perçues par le client et comptabilisées comme produits d'interchange.

Contrats de partage des produits issus de cartes bancaires

La Société a conclu des contrats avec de nombreux partenaires utilisant une marque commune et organisations du *réseau affinity* (dénommés collectivement les « partenaires »), qui accordent à la Société des droits exclusifs de faire des affaires avec les membres ou les clients de ces partenaires. Ces partenaires adhèrent aux programmes de cartes bancaires et fournissent leurs listes de clients et de membres à la Société. Ils peuvent également mener des activités marketing et fournir des primes en application des différents programmes de cartes bancaires. Les durées de ces contrats varient généralement de trois à dix ans.

La Société effectue généralement des versements d'intéressement aux partenaires sur la base des ouvertures de nouveaux comptes, des volumes de facturation et du coût des activités marketing et des primes des partenaires. Les versements effectués sur la base des ouvertures de nouveaux comptes sont enregistrés comme des coûts directs de constitution de prêt. Les versements aux partenaires établis sur la base des volumes de facturation sont déduits des produits d'interchange lorsque le produit est perçu. Les versements fondés sur les efforts marketing entrepris par les partenaires sont pris en charge par la Société au moment où ils sont supportés et ils sont enregistrés comme produits hors intérêts.

Autres produits

Les produits issus des contrats de location-exploitation (*operating lease*) représentant respectivement 1,5 milliard de dollars, 1,3 milliard de dollars et 1,2 milliard de dollars au titre des exercices clos au 31 décembre 2013, 2012 et 2011 sont inclus dans Autres produits. En outre, le gain net avant impôt issu de la cession des actions Visa de Catégorie B et s'élevant à environ 1,3 milliard de dollars est inclus dans Autres produits.

Cadre de la comptabilisation d'un prêt

La comptabilisation d'un prêt dépend de la stratégie d'investissement à l'égard du prêt et de savoir si la recouvrabilité du prêt était compromise à sa date d'acquisition. La Société comptabilise les prêts sur la base des catégories suivantes :

- prêts, constitués ou acquis, détenus à des fins d'investissement («c'est-à-dire conservés»), autres que les prêts acquis compromis (*PCI* en anglais)
- prêts détenus à des fins d'investissement
- prêts à leur juste valeur
- prêts acquis compromis détenus à des fins d'investissement

Les dispositions suivantes fournissent des informations détaillées sur la comptabilisation de ces catégories de ces prêts :

Prêts détenus à des fins d'investissement (autres que des prêts acquis compromis)

Les prêts mis en place ou acquis détenus à des fins d'investissement, autres que les prêts acquis compromis, sont comptabilisés à hauteur du montant principal restant dû, net des sommes suivantes : provisions pour pertes sur prêts, dépréciations nettes, intérêts appliqués au principal (pour les prêts comptabilisés selon la méthode du recouvrement des coûts), les escomptes et les primes non amortis et les commissions ou charges sur prêts différés. Les prêts liés aux cartes de crédit englobent également les charges financières facturées et les commissions, nettes de provision pour montants irrécouvrables.

Produits des intérêts

Les produits des intérêts sur les prêts conformes au prêt de base détenus à des fins d'investissement, autres que les prêts acquis compromis courent et sont enregistrés en tant que produits d'intérêt au taux d'intérêt contractuel. Les escomptes ou primes sur le prix d'achat ainsi que les commissions ou charges sur prêts différés sont amortis dans les produits d'intérêts sur toute la durée du prêt pour produire un taux de rendement constant.

Les prêts non productifs

Les prêts non productifs sont des prêts pour lesquels la comptabilisation des intérêts a été suspendue. Les prêts (autres que les prêts liés aux cartes bancaires et certains crédits à la consommation assurés par les agences du gouvernement américain) sont classés comme non productifs et considérés comme non conformes au crédit de base si le paiement intégral du principal ou des intérêts est incertain, ce qui est généralement le cas pour les prêts à la consommation, hors cartes de crédit, si le principal ou les intérêts sont échus depuis au moins 90 jours, sauf si le prêt est à la fois bien couvert par une garantie et en cours de recouvrement. Un prêt est considéré comme échu lorsque le versement minimum n'est pas reçu de l'emprunteur à la date d'échéance contractuelle mentionnée ou pour certains prêts (par ex. les prêts immobiliers pour le logement), lorsqu'une échéance mensuelle est due et demeure impayée pendant au moins 30 jours. Les prêts à la consommation, hors ceux liés aux cartes de crédit, qui sont échus depuis moins de 90 jours peuvent être classés non productifs lorsqu'il y a des preuves que le paiement intégral du principal ou des intérêts est incertain (par ex. les créances privilégiées de rang inférieur conformes au prêt de base qui sont subordonnées aux créances privilégiées de rang supérieur non conformes au prêt de base). Au final, les prêts dépendant d'une garantie sont généralement maintenus non productifs.

Tous les intérêts acquis mais non recouverts sont déduits des produits d'intérêts à la date où le prêt a été classé non productif. En outre, l'amortissement des montants différés est suspendu. Dans certains cas, les produits d'intérêts sur les prêts non productifs sont enregistrés uniquement dans la mesure où ils sont perçus en numéraire (c'est-à-dire, en espèce) lorsque le solde du prêt est considéré comme recouvrable en totalité. Cependant, lorsque le recouvrement du solde du prêt est jugé incertain, tous les versements d'intérêts en numéraire reçus viennent en déduction de la valeur comptable de ces prêts (selon la méthode du recouvrement des coûts). Concernant les prêts à la consommation, l'application de cette pratique amène généralement la Société à comptabiliser les produits d'intérêts sur les prêts à la consommation non productifs sur la base du numéraire.

Un prêt peut être de nouveau déclaré productif si son remboursement est raisonnablement assuré et s'il est prouvé que les conditions du prêt, ou du prêt restructuré, le cas échéant, sont respectées.

Conformément à la directive réglementaire, les prêts liés aux cartes de crédit ne peuvent généralement pas être classés comme non productifs. En conséquence, les intérêts et les commissions liés aux cartes bancaires continuent à couvrir jusqu'à ce que le prêt soit passé en charge ou remboursé en totalité. Cependant, la Société constitue une provision distincte pour la partie estimée irrécouvrable des produits d'intérêts et des commissions acquises sur les prêts liés aux cartes bancaires. La provision est considérée comme une charge sur les produits d'intérêts et est enregistrée comme une dépréciation par rapport aux prêts.

Provisions pour pertes sur prêt

La provision pour pertes sur prêt représente l'estimation du montant probable des pertes sur crédit inhérente au portefeuille de prêts détenus à des fins d'investissement à la date du bilan. Les modifications de la provision pour pertes sur prêt sont comptabilisées dans la rubrique Provision pour pertes sur crédit du Compte de Résultat Consolidé de la Société.

Dépréciations

Les crédits à la consommation autres que les prêts dans le cadre de la banque d'affaires présentant un taux de risque évalué, les prêts dans le domaine automobile présentant un taux de risque évalué et les prêts acquis compromis, sont généralement imputés sur la valeur de réalisation nette de la garantie de base ou ramenés à cette valeur (c'est-à-dire, à la juste valeur moins les coûts de vente) et compensés avec la provision pour pertes sur crédit, lorsqu'ils atteignent certains niveaux de défaillance spécifique conformément aux normes du *Federal Financial Institutions Examination Council*, (« FFIEC »). Les crédits en matière de logement, les prêts liés aux cartes de crédit non-modifiés et les prêts dans le cadre de la banque d'affaires présentant un taux de risque évalué sont généralement passés en charge à la date du 180ème jour d'impayé. Au deuxième trimestre 2012, la Société a réévalué sa pratique de comptabiliser en perte les prêts liés aux cartes de crédit modifiés qui ne respectent pas leurs conditions de paiement modifiées à la date du 120ème jour d'impayé au lieu du 180ème jour. Les prêts automobiles et les prêts aux étudiants sont passés en charge à la date au plus tard du 120ème jour d'impayé.

Certains prêts à la consommation seront passés en perte plus tôt que les normes de la FFIEC dans les circonstances suivantes :

- Une dépréciation est enregistrée lorsqu'un prêt est modifié dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse si le prêt est jugé dépendant de la garantie. Un prêt est jugé dépendant de la garantie lorsque la garantie associée est considérée comme la seule source de remboursement possible du prêt qui ne peut être remboursé par les flux de trésorerie provenant des opérations, des revenus ou des autres ressources de l'emprunteur.
- Les prêts aux emprunteurs qui ont subi un événement (par ex. un dépôt de bilan) qui laisse craindre qu'une perte est certaine ou très probable sont soumis plus rapidement aux normes en matière de dépréciation. Les crédits en matière de logement et les prêts automobiles sont passés en charge lorsque le prêt est impayé depuis 60 jours, ou avant, si le prêt est jugé dépendant de la garantie. Les crédits liés aux cartes de crédit et ceux dans le cadre de la banque d'affaires présentant un taux de risque évalué sont passés en charge dans les 60 jours suivant la réception de la notification de la demande de dépôt de bilan ou d'un autre événement. Les prêts aux étudiants sont généralement passés en charge lorsque le prêt est impayé depuis 60 jours suivant la réception de la notification d'une faillite.
- Les prêts automobiles sont ramenés à la valeur de réalisation nette en cas de reprise du véhicule et après qu'une période dite de remboursement (c'est-à-dire, la période pendant laquelle un emprunteur peut régulariser le prêt) soit passée.

Sauf dans certaines circonstances limitées, la Société ne comptabilise généralement pas les dépréciations sur les prêts garantis par l'État. Les prêts aux entreprises, les prêts présentant un taux de risque évalué dans le cadre de la banque d'affaires et les prêts automobiles présentant un taux de risque évalué sont passés en charge quand il devient certain qu'une perte a été réalisée, y compris dans les situations où un prêt est considéré à la fois comme compromis et dépendant de la garantie. La question de la comptabilisation d'une dépréciation dépend de plusieurs facteurs, incluant le classement par ordre de priorité de la demande de la Société lors de la faillite, les attentes suite à la mise en place/restructuration du prêt et l'évaluation des fonds propres de l'emprunteur ou de la garantie du prêt.

Lorsqu'un prêt est ramené à l'évaluation de la valeur de réalisation nette, la détermination de la juste valeur de la garantie dépend du type de garantie (par ex., titres, bien immobilier). Dans les cas où la garantie est sous la forme de titres liquides, la juste valeur est établie sur la base des prix de marché résultant des cours de bourse ou des cotations des courtiers. Concernant les titres illiquides ou les autres actifs financiers, la juste valeur de la garantie est évaluée en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisé.

Concernant les crédits en matière de logement, les valeurs des garanties sont établies sur la base de sources d'évaluation externes. Lorsqu'il devient probable qu'un emprunteur est, soit dans l'incapacité de payer, soit non désireux de payer, la Société se procure l'avis d'un professionnel sur le prix du bien immobilier établi sur la base d'une évaluation exclusivement externe («avis externes»), qui est mise à jour ensuite au moins tous les six mois ultérieurement. Dès que possible après l'attribution du bien immobilier à la Société en règlement d'une dette (par ex., en obtenant un titre officiel ou la possession matérielle), généralement, soit au moyen d'une saisie immobilière, soit au moyen de la signature d'un acte avec l'emprunteur en remplacement d'une saisie immobilière, la Société se procure une expertise réalisée à partir d'une inspection qui porte notamment sur l'intérieur de la maison («expertises de l'intérieur»). Les avis sur l'extérieur et les expertises sur l'intérieur sont actualisés grâce à l'expérience de la Société à partir des valeurs réelles de la liquidation, en prenant en considération les facteurs spécifiques liés à la situation et au produit.

Concernant les crédits immobiliers commerciaux, les valeurs des garanties sont généralement établies sur la base d'expertises provenant de sources d'évaluation internes et externes. Les valeurs des garanties sont généralement mises à jour avec une fréquence de six à douze mois, soit à partir d'une nouvelle expertise, soit en faisant faire une analyse en interne, conformément aux pratiques de la Société. La Société prend également en considération à la fois des facteurs spécifiques à l'emprunteur et au marché, qui peuvent ressortir des mises à jour des expertises ou d'avis de professionnels obtenus plus régulièrement.

Prêts détenus à des fins d'investissement

Les Prêts détenus à des fins d'investissement sont comptabilisés à la plus basse des valeurs entre le coût d'achat ou la juste valeur et les variations de la valeur sont enregistrées dans la rubrique Produits hors intérêts. Pour les prêts à la consommation, l'évaluation est réalisée sur la base du portefeuille. Pour les prêts aux entreprises, l'évaluation est réalisée prêt par prêt.

Les produits d'intérêts sur les prêts détenus à des fins d'investissement courent et sont enregistrés au taux d'intérêt contractuel. Les commissions ou frais de mise en place de prêts et les escomptes ou primes sur le prix d'achat sont reportés sur un compte de contrepartie pour le prêt (*contra loanaccount*) jusqu'à la cession du prêt s'y rapportant. Les commissions et escomptes ou primes reportés constituent un ajustement par rapport à la base du prêt et ils sont donc intégrés dans la détermination périodique de la plus faible des valeurs entre l'ajustement au titre du coût d'achat ou l'ajustement au titre de la juste valeur et/ou des gains ou pertes enregistrées à la date de la cession.

Les prêts détenus à des fins d'investissement sont soumis aux pratiques en matière de prêt non productif décrites ci-dessus.

Comme les prêts détenus à des fins d'investissement sont enregistrés à la plus basse des valeurs entre le coût d'achat ou la juste valeur, les pratiques de la Société en matière de provision pour pertes sur prêt et de dépréciation ne s'appliquent pas à ces prêts.

Prêts à la juste valeur

Les prêts utilisés dans le cadre d'une stratégie de faiseur de marché ou dont le risque est géré sur la base de leur juste valeur sont évalués à leur juste valeur et les variations sont comptabilisées dans Produits hors intérêts.

Pour ces prêts, le paiement des intérêts contractuels acquis est enregistré dans Produits d'intérêts. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans Produits hors intérêts. Les commissions sur la constitution de prêts sont enregistrées d'avance dans Produits hors intérêts. Les coûts de constitution d'un prêt sont enregistrés dans la catégorie des charges associées lorsqu'elles sont supportées.

Comme ces prêts sont enregistrés à leur juste valeur, les pratiques de la Société en matière de prêts non productifs, de provision pour pertes sur crédit et de dépréciation ne s'appliquent pas à ces prêts.

Voir Note 4 aux pages 215-218 du présent Rapport annuel pour des informations supplémentaires sur les choix de la Société en matière de comptabilisation à la juste valeur selon l'option de la juste valeur. Voir Note 3 et Note 4 aux pages 195-215 du présent Rapport pour de plus amples informations supplémentaires sur les prêts comptabilisés à la juste valeur et classés comme actifs de transaction.

Prêts acquis compromis

Les prêts acquis compromis détenus à des fins d'investissement sont initialement évalués à leur juste valeur. Les prêts acquis compromis sont des prêts pour lesquels il y a des preuves de détérioration du crédit depuis la date de constitution du prêt et pour lesquels il est probable que, lors de leur acquisition, tous les paiements exigibles contractuellement ne seront pas recouvrés. Comme les prêts acquis compromis sont initialement évalués à leur juste valeur, qui comprend une estimation des pertes sur crédit futures, aucune provision pour pertes sur crédit se rapportant à des prêts acquis compromis n'est enregistrée à la date d'acquisition. Se reporter à la page 274 de la présente Note pour des informations sur la comptabilisation des prêts acquis compromis consécutivement à leur acquisition.

Changements de classification du prêt

Les prêts détenus dans le portefeuille à des fins d'investissements que la direction décide de céder sont transférés à ce portefeuille détenu à des fins d'investissement à la plus basse des valeurs entre le coût d'achat ou la juste valeur à la date du transfert. Les pertes liées à ces crédits sont imputées sur la provision pour pertes sur crédit et les pertes liées aux variations des taux d'intérêt ou des taux de change des devises étrangères sont enregistrées dans Produits hors intérêts.

Dans le cas où la direction décide de conserver un prêt dans le portefeuille détenu à des fins d'investissements, ce prêt est transféré au portefeuille détenu à des fins d'investissement à la plus basse des valeurs entre le coût d'achat ou la juste valeur à la date du transfert. Ces prêts sont ensuite dépréciés selon la méthode de la Société en matière de provision. Pour de plus amples informations sur les méthodes utilisées par la Société pour la détermination des provisions pour pertes sur crédits, se reporter à la Note 15 aux pages 284-287 du présent Rapport Annuel.

Modifications du prêt

La Société cherche à modifier certains prêts dans le cadre de ses activités de réduction des pertes. Les modifications permettent à JPMorgan Chase de faire une ou plusieurs concessions à un emprunteur qui rencontre des difficultés financières afin de réduire la perte économique de la Société, d'éviter la saisie ou la reprise de la garantie pour pouvoir au final percevoir plus de paiements de la part de l'emprunteur. Les concessions accordées varient selon les programmes et les spécificités de l'emprunteur et peuvent comprendre des réductions de taux d'intérêt, des extensions de durée, des reports de paiement, des remises de la dette principale ou l'acceptation d'actions ou d'autres actifs en lieu et place de paiements.

Ces modifications sont comptabilisées comme des restructurations pour créance douteuse. Un prêt qui a été modifié dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse est généralement considéré comme étant compromis jusqu'à ce qu'il arrive à échéance, qu'il soit remboursé ou qu'il soit liquidé

autrement, que l'emprunteur applique ou non les conditions modifiées. Dans certains cas limités, le taux d'intérêt effectif applicable au prêt modifié est celui du taux actuel du marché à la date de la restructuration ou est au-dessus de ce taux. Dans ces circonstances et dans l'hypothèse où les conditions modifiées du prêt sont ensuite respectées et où la Société espère recouvrer la totalité du principal et des intérêts contractuels, le prêt est classé compromis et fait l'objet d'une restructuration pour créance douteuse uniquement pendant l'année de la modification. Au cours des années suivantes, le prêt n'est pas considéré comme un prêt compromis ou comme un prêt soumis à une restructuration pour créance douteuse tant que le remboursement du prêt restructuré en application des conditions modifiées est raisonnablement assuré.

Les prêts, sauf ceux liés à des cartes bancaires, modifiés dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse sont généralement classés comme non productifs, bien que dans la plupart des cas, ces prêts étaient déjà classés non productifs avant la modification. Ces prêts peuvent être reclassés prêts conformes (avec reprise du cours des intérêts) si les critères suivants sont remplis : (a) l'emprunteur a appliqué les conditions modifiées pendant une période de six mois minimums et/ou a procédé à six paiements et (b) la Société considère que le remboursement du prêt modifié est raisonnablement assuré sur la base, par exemple, de la capacité d'endettement de l'emprunteur et du niveau de ses revenus futurs, des valeurs des garanties, des ratios d'endettement et d'autres paramètres concernant le marché actuel. Dans certaines circonstances limitées et bien définies dans lesquelles un prêt est en cours à la date de la modification, ce prêt ne sera pas classé comme non productif à la date de la modification.

Comme les prêts restructurés pour créance douteuse sont considérés comme étant compromis, ils font l'objet d'une dépréciation en utilisant la méthode de la Société en matière de provision spécifique à un actif qui prend en compte les taux escomptés de nouvelle défaillance sur les prêts modifiés. Un prêt restructuré pour créance douteuse demeure soumis à la méthode de la provision spécifique à un actif pendant le reste de sa durée, peu important que le prêt soit conforme au prêt de base (*performing*) et ait été reclassé comme prêt productif (c'est-à-dire, restructuré aux taux du marché).

Bien saisi

La Société acquiert les biens des emprunteurs au moyen de la restructuration des prêts et de saisies. Les biens acquis peuvent contenir un bien immobilier (par ex. un bien immobilier d'habitation, un terrain et des bâtiments), un bien commercial et un bien personnel (par ex. automobiles, avion, autorail et navires). La Société comptabilise le bien saisi dès l'attribution des actifs en règlement d'une dette (par exemple lors de l'obtention du titre de propriété ou de la prise de possession physique du bien). Concernant les prêts garantis par des biens immobiliers, la Société enregistre généralement l'actif reçu lors de la cession dans le cadre de la procédure de saisie ou lors de la signature d'un acte avec l'emprunteur en remplacement de l'opération de saisie. Les actifs saisis sont comptabilisés à la rubrique 'autres actifs' du Bilan Consolidé et enregistrés initialement à la juste valeur moins les coûts de la vente. À chaque trimestre, la juste valeur du bien acquis est réexaminée et ajustée, si nécessaire, à la plus faible des valeurs entre le coût d'achat ou la juste valeur. Les ajustements ultérieurs en fonction de la juste valeur sont imputés ou crédités à la rubrique Produits hors intérêts. Les charges de fonctionnement, comme les impôts immobiliers et le coût d'entretien, sont imputées au compte 'Autres charges'.

Les tableaux suivants résument les soldes des prêts de la Société par segment de portefeuille.

Au 31 décembre 2013 (en millions)	Consommateurs, hors cartes bancaire	Cartes bancaires (a)	Entreprises	Total
Conservés (a)	\$ 288 449	\$ 127 465	\$ 308 263	\$ 724 177(b)
Détenus à des fins d'investissement	614	326	11 290	12 230
à la juste valeur	—	—	2 011	2 011
Total	\$ 289 063	\$ 127 791	\$ 321 564	\$ 738 418

Au 31 décembre 2012 (en millions)	Consommateurs, hors cartes bancaire	Cartes bancaires	Entreprises	Total
Conservés	\$ 292 620	\$ 127 993	\$ 306 222	\$ 726 835(b)
Détenus à des fins d'investissement	—	—	4 406	4 406
à la juste valeur	—	—	2 555	2 555
Total	\$ 292 620	\$ 127 993	\$ 313 183	\$ 733 796

(a) Inclut les charges financières facturées et les commissions nettes de provision pour montants non recouvrables.

(b) Les prêts (autres que les prêts acquis compromis et ceux pour lesquels l'option de la juste valeur a été choisie) sont présentés nets des gains non acquis, des escomptes et primes non amortis et des charges nettes différées du prêt s'élevant respectivement à 1,9 milliard de \$ et à 2,5 milliards de \$ aux 31 décembre 2013 et 2012.

Le tableau suivant fournit des informations sur la valeur comptable des prêts acquis, cédés et reclassés en prêts détenus à des fins d'investissement qui sont conservés pendant les périodes indiquées. Ces tableaux excluent les prêts enregistrés à leur juste valeur. La Société gère en permanence son exposition au risque de crédit. La cession des prêts est une méthode pour la Société de réduire son exposition au risque de crédit.

Au 31 décembre 2011 (en millions)	2013				2012			
	Consommateurs hors cartes bancaire	Cartes bancaires	Entreprises	Total	Consommateurs hors cartes bancaire	Cartes bancaires	Entreprises	Total
Achats	\$ 7 616	328	\$ 697	\$ 8 641	\$ 6 601 (a) (b)	—	\$ 827	\$ 7 428
Cessions	4 845	—	4 432	9 077	1 852	—	3 423	5 275
Prêts conservés reclassifiés en détenus à des fins d'investissement	1 261	309	5 641	7 211	—	1 043	504	1 547

(a) Les achats représentent majoritairement le rachat volontaire par la Société de certains prêts non remboursés auprès de regroupements de prêts conformément à ce qui est permis par les recommandations Ginnie Mae. La Société choisit généralement de racheter ces prêts impayés lorsqu'elle continue à les gérer et/ou à administrer le processus de saisie conformément aux conditions applicables de Ginnie Mae, de l'administration fédérale du logement (Federal Housing Administration ou « FHA »), des services du logement dans le secteur rural (Rural Housing Services ou « RHS ») et/ou du département américain des affaires des vétérans (« VA »).

(b) Les prêts acquis auprès de correspondants qui avaient été constitués conformément aux normes de souscription de la Société, et qui ont été conservés, sont exclus. Ces acquisitions ont été respectivement de 5,7 milliards de dollars et de 1,4 milliard de dollars pour les exercices clos au 31 décembre 2013 et 2013.

Le tableau suivant fournit des informations sur les gains/(pertes) sur les cessions de prêts par segment de portefeuille

Au 31 décembre (en millions)	2013	2012	2011
Gains nets/(pertes) sur les cessions de prêts (incluant les ajustement à la plus basse des valeur entre le coût d'achat ou la juste valeur)(a)			
Consommateurs, hors cartes bancaire	\$ 313	\$ 122	\$ 131
Cartes bancaires	3	(9)	(24)
Entreprises	(76)	180	121
Total des gains/(pertes) nets sur les cessions de prêts (incluant l'ajustement à la plus basse des valeur entre le coût réel ou la juste valeur)	\$ 240	\$ 293	\$ 228

(a) Exclut les cessions se rapportant aux prêts comptabilisés à leur juste valeur.

Provisions pour pertes sur crédit

La provision pour perte sur crédit de JPMorgan Chase concerne les prêts aux consommateurs, incluant les cartes bancaires, les segments de portefeuille (principalement ceux présentant un taux de risque évalué) et le portefeuille des entreprises (présentant un taux de risque évalué) et représente l'estimation par la direction des pertes sur crédit probables inhérentes au portefeuille de prêts de l'Entreprise. La provision pour pertes sur crédit comporte une composante spécifique à l'actif, une composante basée sur une formule et une composante liée aux prêts acquis compromis, qui sont décrites ci-dessous. La direction comptabilise également une provision pour les engagements liés à des prêts aux entreprises et aux consommateurs à partir de méthodes similaires à celles qu'elle utilise pour calculer la provision sur les prêts de base. Pendant l'année 2013, la Société n'a pas apporté de changements majeurs aux méthodes et aux pratiques qu'elle utilise pour déterminer sa provision pour pertes sur crédit, ces politiques étant décrites dans les paragraphes suivants.

La composante de la provision spécifique à l'actif concerne les prêts considérés comme compromis, ce qui inclut les prêts modifiés dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse, ainsi que les prêts notés à risques qui ont été classés non productifs. Pour calculer la composante de la provision spécifique à l'actif, les prêts plus importants sont évalués individuellement tandis que les prêts moins importants sont évalués de manière groupée sur la base de l'antériorité des pertes des catégories d'actifs respectives. Les prêts à objectifs (c'est-à-dire les prêts à la consommation) sont regroupés par type de produits, tandis que les prêts notés à risques (principalement les prêts aux entreprises) sont segmentés selon la notation du risque.

En général, la Société établit la provision spécifique à l'actif à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actuelle des flux de trésorerie à percevoir, actualisés en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Les modifications ultérieures de la dépréciation sont enregistrées comme un ajustement de la provision pour perte sur crédit. Dans certains cas, la provision spécifique à un actif est déterminée en utilisant un prix observable sur le marché, et la provision est enregistrée au montant de la différence entre la valeur comptable du prêt et sa juste valeur. Les prêts compromis dépendant de garanties sont ramenés à la juste valeur de la garantie moins les charges liées à la cession au lieu de faire l'objet d'une réserve spécifique à l'actif comme pour les autres prêts compromis.

La composante de la provision spécifique à l'actif des prêts compromis qui a été modifiée dans le cadre de restructurations pour créances douteuses intègre les effets des intérêts, le cas échéant, auxquels il a été renoncé dans le présent calcul de la valeur et englobe également l'effet de la modification des flux de trésorerie attendus du prêt qui prend en compte la possibilité d'une nouvelle défaillance. Pour les crédits concernant le logement, modifiés dans le cadre de restructurations pour créance douteuse, la Société met au point des évaluations de la probabilité de défaillance spécifiques au produit, qui sont appliquées au niveau d'un prêt par calculer les pertes attendues. En développant ces probabilités de défaillance, la Société prend en compte la relation entre les caractéristiques de qualité du crédit des prêts de base et certaines hypothèses sur les prix des maisons et le chômage, établies sur la base des données concernant le secteur tout entier. La Société prend également en compte sa propre expérience en matière de pertes subies dans le passé jusqu'à ce jour établie sur la base de prêts réels modifiés suite à une nouvelle défaillance. Pour les crédits liés aux cartes de crédit modifiés dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse, les pertes attendues intègrent les nouvelles défaillances prévues sur la base de l'expérience passée de la Société par type de programme de modification. Pour les prêts aux entreprises modifiés dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse, les pertes attendues intègrent les nouvelles défaillances sur la base des attentes de la direction en matière de capacité de l'emprunteur à rembourser selon les conditions modifiées.

La composante reposant sur une formule est établie sur la base d'un calcul statistique permettant de couvrir les pertes de crédits subis dans le cadre des prêts conformes présentant un taux de risque évalué et des prêts à la consommation, hors les prêts restructurés dans le cadre de restructurations pour créance douteuse et les prêts acquis compromis.

Pour les prêts à objectifs, le calcul statistique est effectué sur des groupes de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires (par ex. selon le type de produit) et en appliquant, de manière générale, les facteurs de la perte attendue au montant des soldes en principal demeurant impayés sur la période concernée par la perte. La période concernée par la perte représente le délai entre la date à laquelle la perte est considérée comme ayant été subie et la comptabilisation de cette perte (par une dépréciation). Les périodes concernées par la perte peuvent varier en fonction du produit et dans le temps. La direction doit faire preuve de discernement dans l'évaluation des périodes concernées par la perte en utilisant les informations disponibles en matière de crédit et de tendances.

Les facteurs concernant la perte estimée proviennent de statistiques et prennent en compte les modifications dans la situation des défauts de paiement, les niveaux de solvabilité, les valeurs des garanties et les autres facteurs de risque. La Société utilise un certain nombre de modèles de prévisions différents pour évaluer à la fois la probabilité de défaut de paiement et la gravité des pertes, y compris les modèles de taux de prise en compte des défaut de paiement et les modèles de gravité des pertes. Lorsqu'elle établit des hypothèses sur la probabilité de défaut de paiement et la gravité des pertes, la Société prend également en considération les changements connus et prévisibles de l'environnement économique, y compris des prix du logement, des taux de chômage et des autres indicateurs de risques.

Il est fait usage d'un indice national du prix de l'immobilier d'habitation pour évaluer à la fois la probabilité de défaut de paiement et la gravité de la perte sur les prêts de l'immobilier d'habitation au niveau des zones statistiques métropolitaines (*metropolitan statistical areas, MSA*). Ces évaluations de la gravité de la perte sont régulièrement validées par comparaison avec les pertes réelles enregistrées sur les prêts faisant l'objet de défaut de paiement, les expertises des biens immobiliers spécifiques au marché et avec l'activité des transactions immobilières. L'impact économique des modifications potentielles en matière de prêts immobiliers d'habitation n'est pas inclus dans le calcul statistique en raison de l'incertitude concernant le type et les résultats de ces modifications.

Pour les prêts présentant un taux de risque évalué, le calcul statistique est le produit d'une estimation de la probabilité de défaillance et de la perte générée par le défaut de paiement. Ces facteurs se distinguent par la notation du risque et par l'échéance prévue. Dans l'évaluation du risque d'un prêt particulier, la capacité d'endettement du débiteur, sa souplesse financière, le niveau de ses revenus, le montant et les sources de remboursement, le niveau et la nature des risques, la force de la direction et le secteur d'activité et la zone géographique du débiteur font partie des facteurs pris en considération. Ces facteurs sont établis sur la base d'une analyse des informations actuelles et des antécédents et impliquent une évaluation et une interprétation subjectives. Faire prévaloir

un facteur sur un autre ou prendre en considération des facteurs supplémentaires pourrait avoir des conséquences sur l'évaluation du risque attribué par la Société à ce prêt. Les évaluations de la probabilité d'une défaillance sont établies sur la base de données externes « dans le circuit » observables et en utilisant les statistiques des agences de notation du crédit en matière de défaillance. Les évaluations de la perte résultant de la défaillance sont établies sur la base des antécédents de la Société en matière de pertes sur crédit survenues sur plusieurs cycles de crédit.

La direction détermine, selon un cadre établi, si elle doit ajuster les résultats de l'application du calcul statistique décrit ci-dessus. L'ajustement approprié est effectué sur la base de l'opinion de la direction sur les pertes qui se sont concrétisées, mais qui ne se reflètent toutefois pas encore dans les facteurs de la perte, et qui se rapportent aux conditions macroéconomiques et politiques actuelles, à la qualité des normes en matière de souscription et à d'autres facteurs internes et externes pertinents affectant la qualité du crédit du portefeuille. En outre, en matière de portefeuilles de prêts à objectifs, les ajustements selon le calcul statistique sont réalisés en partie par l'analyse des antécédents en matière de pertes sur chaque segment du produit principal. Les facteurs se rapportant au chômage, aux prix du logement, au comportement de l'emprunteur, au rang du privilège, aux conséquences prévisibles du règlement de la saisie liée au crédit hypothécaire avec les autorités fédérales et les États et aux incertitudes sur la réussite finale des modifications du prêt sont intégrés dans le calcul, lorsqu'ils sont pertinents. Pour les produits faisant l'objet de privilège de rang inférieur, la direction prend en considération la situation du défaut de paiement et/ou de la modification de la situation des privilèges de rang supérieur pour déterminer l'ajustement. En outre, en matière de portefeuilles à risque évalué, les ajustements du calcul statistique prennent également en considération les concentrations et la dégradation des secteurs.

La direction constitue une provision spécifique à l'actif en cas d'engagements liés à des prêts qui sont considérés comme compromis et calcule une provision fondée sur une formule concernant l'exécution des engagements liés aux prêts aux consommateurs et aux entreprises. Ces prêts sont comptabilisés en utilisant une méthode similaire à celle utilisée pour le portefeuille de prêts aux entreprises et modifiés en cas d'échéances prévues et de probabilités de perte importante.

Déterminer la pertinence d'une provision est complexe et nécessite que la direction juge les conséquences de sujets qui sont par nature incertains. Les évaluations ultérieures du portefeuille de prêts, à la lumière des facteurs qui prévalent alors, peuvent entraîner d'importantes modifications des provisions pour pertes sur crédit et des engagements liés à des prêts sur les périodes futures. La provision pour pertes sur crédit est vérifiée, au moins chaque trimestre, par le responsable des risques, le directeur financier et le contrôleur de la Société et est discutée avec les comités du conseil d'administration de la Société en charge de la politique des risques et de l'audit. À la date du 31 décembre 2013, JPMorgan a considéré que la provision pour pertes sur crédit était pertinente (c'est-à-dire, suffisante pour absorber les pertes sur crédit probables qui sont inhérentes au portefeuille).

Provision pour pertes sur crédits, sur prêts et sur engagements liés à des prêts par la méthode de la dépréciation

Le tableau ci-dessous résume les informations sur la provision pour pertes sur crédits, sur des prêts par la méthode de la dépréciation et sur la provision sur les engagements liés à des prêts par la méthode de la dépréciation

Exercice clos au 31 décembre (en millions)	2013			
	Consommateurs, hors cartes bancaire	Cartes bancaires	Entreprises	Total
Provisions pour pertes sur prêt				
Solde de départ au 1 ^{er} janvier	\$ 12 292	\$ 5 501	\$ 4 143	\$ 21 936
Dotations brutes	2 754	4 472	241	7 467
Reprises brutes	(847)	(593)	(225)	(1 665)
Dotations/(reprises) nettes	1 907	3 879	16	5 802
Apurement des prêts compromis (a)	53	-	-	53
Provisions pour pertes sur prêts :	(1 872)	2 179	(119)	188
Autres	(4)	(6)	5	(5)
Solde fin d'exercice au 31 décembre	\$ 8 456	\$ 3 795	\$ 4 013	\$ 16 264
Provisions pour pertes sur crédits par la méthode de la dépréciation				
Spécifique à un actif (b)	\$ 601	\$ 971(c)	\$ 181	\$ 1 753
Basée sur une formule	3 697	2 824	3 832	10 353
Prêts compromis acquis	4 158	-	-	4 158
Total des provisions pour pertes sur prêt	\$ 8 456	\$ 3 795	\$ 4 013	\$ 16 264
Prêts selon la méthode de la dépréciation				
Spécifiques à un actif	\$ 13 785	\$ 3 115	\$ 845	\$ 17 745
Basés sur une formule	221 609	124 350	304 412	653 371
Prêts compromis acquis	53 055	—	6	53 061
Total des prêts conservés	\$ 288 449	\$ 127 465	\$ 308 263	\$ 724 177
Prêts compromis dépendants d'une garantie				
Dotations nettes	\$ 235)	\$ —	\$ 37	\$ 272
Prêts mesurés à la juste valeur de la garantie moins les coûts de vente	3 105	—	362	3 467
Provision pour engagements liés à des prêts				
Solde de départ au 1 ^{er} janvier	\$ 7	\$ —	\$ 661	\$ 668
Provision pour engagements liés à des prêts	1	—	36	37)
Autres	-	—	-	-

Solde fin d'exercice au 31 décembre	\$ 8	\$ _	\$ 697	\$ 705
Provision pour engagements liés à des prêts selon la méthode de la dépréciation				
Spécifique à un actif	\$ _	\$ _	\$ 60	\$ 60
Basés sur une formule	8	_	637	645
Provision totale pour engagements liés à des prêts	\$ 8	\$ _	\$ 697	\$ 705
Engagements liés à des prêts selon la méthode de la dépréciation				
Spécifique à un actif	\$ _	\$ _	\$ 206	\$ 206
Basé sur une formule	56 057	529 383	446 026	1 031 466
Total des engages liés à des prêts	56 057	529 383	446 232	1 031 672

(a) Les apurements de prêts acquis compromis sont comptabilisés par rapport aux provisions sur pertes de crédit lorsque les pertes réelles d'un groupe de prêts dépassent les prévisions de pertes qui ont été enregistrées en tant qu'ajustements comptables des acquisitions à la date d'acquisition. Les apurements de prêts acquis compromis sont comptabilisés lorsque le prêt de base est retiré du groupe de prêts (par ex. en cas de liquidation).

(b) Sont compris les prêts à risque évalué qui ont été classés comme non productifs d'intérêts et les prêts qui ont été modifiés dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse.

(c) Les provisions pour pertes sur crédits liés aux cartes bancaires et spécifiques à un actif concernent les prêts qui ont été modifiés dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse. Cette provision est calculée sur la base des taux d'intérêt contractuels de base des prêts et ne prend pas en considération les taux de pénalités qui s'ajoutent.

(d) Les dépréciations sur les prêts à la consommation, hors cartes de crédit, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ont compris 747 millions de dollars de dépréciations pour les prêts immobiliers d'habitation du Chapitre 7 et 53 millions de dépréciations pour les prêts liés aux véhicules du Chapitre 7.

(e) L'Entreprise a adopté les règles de comptabilité se rapportant aux entités à participation variable à compter du 1^{er} janvier 2010. Dès l'adoption de ces règles, l'Entreprise a consolidé ses trusts de titrisation de cartes bancaires financés par l'Entreprise, ses conduits multi-cédants gérés par l'Entreprise et plusieurs autres entités de titrisation de prêts à la consommation, liés à titre principal à un crédit hypothécaire. Cela a entraîné l'enregistrement au bilan de respectivement 7,4 milliards de dollars, 14 millions de dollars et 127 millions de dollars de provisions sur pertes de crédits avec la consolidation de ces entités. Pour de plus amples discussions, se reporter à la Note 16 aux pages 280-291 du présent Rapport Annuel.

(f) Les dépréciations sur les prêts à la consommation, hors cartes de crédit, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ont compris 747 millions de dollars de dépréciations pour les prêts immobiliers d'habitation du Chapitre 7 et 53 millions de dépréciations pour les prêts liés aux véhicules du Chapitre 7.

(Suite du tableau de la page précédente)

	2012				2011		
Consommateurs, hors cartes bancaire	Cartes bancaires	Entreprises	Total	Consommateurs, hors cartes bancaire	Cartes bancaires	Entreprises	Total
\$ 16 294	\$ 6 999	\$ 4 316	\$ 27 609	\$ 16 471	\$ 11 034	\$ 4 761	\$ 32 266
4 805 (d)	5 755	346	10 906	5 419	8 168	916	14 503
(508)	(811)	(524)	(1 843)	(547)	(1 243)	(476)	(2 266)
4 297 (d)	4 944	(178)	9 063	4 872	6 925	440	12 237
302	3 444	(359)	3 387	4 670	2 925	17	7 612
(7)	2	8	3	25	(35)	(22)	(32)
\$ 12 292	\$ 5 501	\$ 4 143	\$ 21 936	\$ 16 294	\$ 6 999	\$ 4 316	\$ 27 609
\$ 729	\$ 1 681(c)	\$ 319	\$ 2 729	\$ 828	\$ 2 727(c)	\$ 516	\$ 4 071
5 852	3 820	3 824	13 496	9 755	4 272	3 800	17 827
5 711	—	—	5 711	5 711	—	—	5 711
\$ 12 292	\$ 5 501	\$ 4 143	\$ 21 936	\$ 16 294	\$ 6 999	\$ 4 316	\$ 27 609
\$ 13 938	\$ 4 762	\$ 1 475	\$ 20 175	\$ 9 892	\$ 7 214	\$ 2 549	\$ 19 655
218 945	123 231	304 728	646 904	232 989	124 961	275 825	633 775
59 737	—	19	59 756	65 546	—	21	65 567
\$ 292 620	\$ 127 993	\$ 306 222	\$ 726 835	\$ 308 427	\$ 132 175	\$ 278 395	\$ 718 997
\$ 973(c)	\$ _	\$ 77	\$ 1 050	\$ 110	\$ _	\$ 128	\$ 238
3 272	—	445	3 717	830	—	833	1 663
\$ 7	\$ _	\$ 666	\$ 673	\$ 6	\$ _	\$ 711	\$ 717
—	—	(2)	(2)	2	—	(40)	(38)
—	—	(3)	(3)	(1)	—	(5)	(6)
7	—	\$ 661	\$ 668	\$ 7	\$ _	\$ 666	673
\$ _	—	\$ 97	\$ 97	\$ _	—	\$ 150	\$ 150
\$ 7	\$ _	564	571	7	—	516	523
\$ 7	\$ _	\$ 661	\$ 668	\$ 7	\$ _	\$ 666	\$ 673

-	-						
60 156	533 018	355	355	-	-	\$ 865	\$ 865
		\$ 434 459	1 027 988	62 307	530 616	381 874	974 797
\$ 60 156	533 018	434 814	1 027 988	\$ 62 307	\$ 530 616	\$ 382 739	\$ 975 662

Les opérations internationales

Le tableau suivant présente les éléments du compte de résultat et du bilan de JPMorgan Chase selon les principales zones géographiques dans le monde. La Société définit ses opérations internationales, pour les besoins de cette note, comme des transactions auxquelles participent des clients situés en dehors des Etats-Unis. Les informations figurant ci-dessous sont principalement fondées sur le lieu de domiciliation des clients, le lieu à partir duquel la relation avec le client est gérée ou le lieu du bureau effectuant la transaction. Cependant, un grand nombre d'opérations américaines de la Société sont impliquées dans des transactions internationales.

En raison du caractère hautement intégré des opérations de la Société, des estimations et des hypothèses subjectives ont été formulées pour répartir les produits et les charges entre les opérations américaines et internationales. Ces estimations et hypothèses correspondent aux affectations du reporting de la Société par secteur d'activité.

Les actifs à long terme de l'Entreprise pour les périodes présentées ne sont pas considérés par la direction comme significatifs au vu du total des actifs. La majorité des actifs à long terme de la Société sont situés aux Etats-Unis.

Exercice clos au 31 décembre (en millions)	Produits (b)	Charges (c)	Revenu avant impôt sur le revenu	Revenu net	Total Actifs
2013					
Europe/Moyen-Orient et Afrique	\$ 15 585	\$ 9 069	\$ 6 516	\$ 4 842	\$ 514 747(d)
Asie et Pacifique	6 168	4 248	1 920	1 254	145 999
Amérique Latine et Caraïbes	2 251	1 626	625	381	41 473
Total international	24 044	14 943	9 061	6 477	702 219
Total Amérique du Nord (a)	72 602	55 749	16 853	11 446	1 713 470
Total	\$ 96 606	\$ 70 692	\$ 25 914	\$ 17 923	\$ 2 415 689
2012					
Europe/Moyen-Orient et Afrique	\$ 10 522	\$ 9 326	\$ 1 196	\$ 1 508	\$ 553 147(d)
Asie et Pacifique	5 605	3 952	1 653	1 048	167 955
Amérique Latine et Caraïbes	2 328	1 580	748	454	53 984
Total international	18 455	14 858	3 597	3 010	775 086
Total Amérique du Nord (a)	78 576	53 256	25 320	18 274	1 584 055
Total	\$ 97 031	\$ 68 114	\$ 28 917	\$ 21 284	\$ 2 359 141
2011					
Europe/Moyen-Orient et Afrique	\$ 16 212	\$ 9 157	\$ 7 055	\$ 4 844	\$ 566 866(d)
Asie et Pacifique	5 992	3 802	2 190	1 380	156 411
Amérique Latine et Caraïbes	2 273	1 711	562	340	51 481
Total international	24 477	14 670	9 807	6 564	774 758
Total Amérique du Nord (a)	72 757	55 815	16 942	12 412	1 491 034
Total	\$ 97 234	\$ 70 485	\$ 26 749	\$ 18 976	\$ 2 265 792

(a) Représente principalement les Etats-Unis

(b) Le poste Produits est composé des produits d'intérêts nets et des produits hors intérêts

(c) Le poste Charges est composé des charges hors intérêts et de la provision pour pertes sur crédit.

(d) Le total des actifs pour le R.U. a été respectivement d'environ 451 milliards de \$, 498 milliards de \$ et de 510 milliards de \$ aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011.

1401767